

Bilan d'approvisionnement en viandes

Statbel établit annuellement un bilan d'approvisionnement pour les principales espèces animales au départ de différentes sources d'informations.

Ce bilan établit les relations entre la production, la consommation, le commerce extérieur (et les stocks) et permet de décrire l'équilibre des ressources et l'emploi de celles-ci pour un produit déterminé.

Ce bilan est exprimé en tonnes équivalent carcasse ou tec à l'aide de coefficients de conversion technique de rendement moyen qui diffèrent d'un produit à l'autre. Par exemple, le coefficient appliqué aux bovins de plus de 300 kg est de 56% ; cela signifie que la carcasse de ces animaux pèsera 56% de leur poids vif. L'utilisation de cette unité permet l'harmonisation et l'agrégation des données concernant les animaux vivants et les viandes sous différentes formes (préparations, morceaux, ...)

Méthodologie pour la détermination de la consommation apparente

Le bilan est établi à partir de données relatives aux animaux vivants d'une part, et à la viande d'autre part pour les abats et les espèces animales suivantes :

- Bovins domestiques
- Porcins domestiques
- Ovins et caprins
- Equidés
- Volailles
- Autres animaux comprenant les buffles, les porcs sauvages, les lapins, les pigeons, ...

Production nette et production indigène brute (animaux vivants)

Pour les gros animaux de boucherie (bovins, porcins, ovins, caprins et équidés), les données provenant de la base de données de l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) sont utilisées pour déterminer **la production nette (Pn)**. Les animaux abattus sont les animaux nés et élevés en Belgique mais aussi les animaux importés vivants et abattus en Belgique.

La **production indigène brute (PinB)**, correspondant à la production belge d'animaux vivants est quant à elle calculée de la manière suivante :

$$PinB = Pn + \text{exportations animaux vivants} - \text{importations animaux vivants}$$

Pour les volailles, la production indigène brute est également calculée à partir des données d'abattage de l'AFSCA.

Pour les abats, la production nette est calculée à partir des poids carcasse d'abattage des différentes catégories d'animaux auxquels sont appliqués les coefficients suivants :

- 7,2% pour les veaux et les jeunes bovins
- 8,7 % pour les bœufs, taureaux, vaches et génisses
- 6,5 % pour les porcs
- 3,5 % pour les ovins et les caprins
- 5,8% pour les équidés.

Les données d'importation et d'exportation proviennent de la Banque nationale belge (BNB) qui établit les statistiques (Intrastat-Extrastat) du commerce extérieur.

A partir de 2006, les données du commerce extérieur pour les animaux vivants doivent être exprimées en tête. Ces données en tête sont ensuite converties en poids équivalent carcasse sur base de poids moyens par tête et des coefficients techniques de rendement moyen.

Les données du commerce extérieur concernant les animaux vivants sont également regroupées dans les différentes catégories citées ci-dessus afin de déterminer les quantités d'abats échangées pour le poste des animaux vivants (les mêmes coefficients que ceux permettant de déterminer la production nette sont appliqués).

Utilisation intérieure de viande, consommation apparente brute et taux d'auto-provisionnement

Après avoir déterminé les productions nettes pour chaque espèce animale, il convient d'établir le solde des importations et des exportations de viande ainsi que les variations de stock de viande pour calculer les **quantités de viande utilisable à l'intérieur du pays** ou **utilisations intérieures (Utin)**.

$$Utin = Pn + importations\ viande - exportations\ viande - (stock\ fin\ viande - stock\ initial\ viande)$$

Pour chaque espèce animale, le commerce de viande regroupe les produits selon 3 grandes catégories :

- Viande fraîche, réfrigérée ou congelée
- Viande séchée, salée ou fumée
- Préparations à base de viande et conserves

Les données d'importation et d'exportation de viande proviennent également de la BNB. Les poids des viandes sont transformés en poids équivalent carcasse en utilisant les coefficients de rendement moyen appropriés.

Les variations de stock de viande (commerce, entreprises de transformation, abattoirs) ne sont pas connues.

L'utilisation intérieure brute de la viande correspond également à la **consommation humaine apparente brute (ChB)** vu que nous ne disposons pas d'informations concernant la part des viandes utilisées pour l'alimentation des animaux domestiques.

$$ChB = Utin$$

La **consommation humaine apparente brute exprimée en poids équivalent carcasse par an et par habitant** est calculée en rapportant cette consommation humaine apparente brute (ChB) à la population belge présente au premier janvier de l'année de référence.

Le taux d'auto-provisionnement (**% auto-provisionnement**) est calculé en effectuant le rapport entre la **production indigène brute (PinB)** et les **utilisations intérieures (Utin)**.

$$\%auto - approvisionnement = \frac{PinB}{Utin} * 100$$

La **consommation apparente exprimée en kg de viande commercialisable par an et par habitant** est donnée à titre indicatif en utilisant des facteurs de conversion moyens permettant de passer des poids carcasse aux poids de détail.

Ces facteurs varient selon l'espèce animale et au sein d'une même espèce en fonction de différentes caractéristiques liées à l'animal lui-même (l'âge à l'abattage, le sexe, la race, la conformation de la carcasse, ...) mais aussi aux techniques de découpe effectuée. Les principaux facteurs suivants ont été utilisés : 0.70 pour les bovins, 0.78 pour les porcs, 0.88 pour les ovins, caprins, volailles et 0.6 pour les chevaux.